



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2019

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 16 octobre 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2019-10-175

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 16 octobre 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-176

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2019-10-177

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #697-20, #860-89, #860-90 et #860-91



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 5.2 **Résolution** – Décréter des travaux de création et d'aménagement du cours d'eau Charbonneau sis à Sainte-Anne-des-Plaines
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
- 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 16 octobre 2019
- 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 19 septembre au 16 octobre 2019
- 7.3. **Résolution** – Théâtre estival pour enfants de la MRC de Thérèse-De Blainville – Dépassement de budget – Absorption de 3 030 \$ par la MRC
8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
9. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
10. DEMANDE D'APPUI
- 10.1. **Résolution** - Appui au Mémoire de Tourisme Basses-Laurentides
Demande adressée au Ministère du Tourisme du Québec
- 10.2. **Résolution** - Appui au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
Demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- 10.3. **Résolution** - Appui à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon Inc.
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-178

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 18 septembre 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-179

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Sainte-Anne-des-Plaines : #697-20, #860-89, #860-90 et #860-91 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Sainte-Anne-des-Plaines #697-20

PIIA : Adoption d'un Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis afin de :

- **Assujettir** à un PIIA les bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-89

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Ajouter** une phrase concernant les dispositions sur les enseignes indiquant le numéro civique d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment;
- **Modifier** le tableau intitulé : «Tableau des usages, bâtiments, constructions autorisées dans les cours» de manière à ajouter de nouvelles normes d'implantation pour les perrons et galeries;
- **Ajouter** une nouvelle section et une nouvelle note pour des dispositions particulières relatives aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis;
- **Ajouter** à plusieurs grilles des usages et normes où sont permis des bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis, une note afin de les assujettir au Règlement sur les PIIA no 697-20 applicable aux bâtiments et constructions agricoles à des fins de production de cannabis.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-90

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Ajouter** des dispositions relatives aux vérandas;
- **Modifier** le tableau des usages, bâtiments et constructions autorisés dans les cours afin d'interdire les vérandas dans les cours avant;
- **Ajouter** des dispositions particulières applicables aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis;
- **Modifier** les dispositions pour réduire la largeur minimale des zones tampons entre une construction publique et résidentielle;
- **Autoriser** des projets intégrés dans certaines zones.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-91

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Préciser** la note concernant les garages privés à la grille des usages et normes de zones agricoles et résidentielles de manière à viser seulement les garages privés isolés.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Sainte-Anne-des-Plaines : #697-20, #860-89, #860-90 et #860-91 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-180

OBJET : Décréter des travaux de création et d'aménagement du cours d'eau Charbonneau sis à Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU les articles 103, 106 et 108 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU le Règlement 2008-02 adopté par la MRC et l'entente conclue entre la MRC et ses villes constituantes en matière de gestion des travaux, d'application des règlements et de recouvrement des créances prévues par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adressée à la MRC le 5 septembre 2019 sous forme de résolution no 2019-09-303.

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Décrète des travaux visant la création et l'aménagement du tronçon du cours d'eau Charbonneau, situé sur une portion du lot 5 651 178 ayant une longueur approximative de 173,53 m en bordure de la rue Séraphin Bouc, et ce, selon la variante 4 proposée par la firme BBA/Biofilia;
- Mandate la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à assumer et assurer toute action légitime et requise pour gérer et exécuter des travaux de création et d'aménagement du tronçon du cours d'eau Charbonneau, situé sur une portion du lot 5 651 178 ayant une longueur approximative de 173,53 m en bordure de la rue Séraphin Bouc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-181

OBJET : Liste de la correspondance au 16 octobre 2019

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 16 octobre» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-10-182

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 19 septembre au 16 octobre 2019

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2019 inclusivement, répartis comme suit : 165 001,87 \$ payés 101 119,76 \$ à payer pour un grand total de 266 121,63 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-183

OBJET : Théâtre estival pour enfants de la MRC de Thérèse-De Blainville –
Dépassement de budget – Absorption de 3 030 \$ par la MRC

ATTENDU la résolution #2019-01-15;

ATTENDU le succès du projet de par le nombre de jeunes (1 460) ayant participé à l'un des deux spectacles offerts, et ce, pour un total de 8 représentations;

ATTENDU QUE la réalisation du projet a occasionné un surplus de dépenses de 3 030 \$, dû essentiellement à un chantier imprévu empêchant l'accès à la salle où la représentation devait avoir lieu;

ATTENDU QUE ledit imprévu a obligé les organisateurs de changer de lieu, mais avec de nouvelles réalités et besoins financiers;

ATTENDU le caractère exceptionnel de la situation et la recommandation favorable de la Table action culture pour que la MRC supporte cette addition supplémentaire.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de supporter exceptionnellement la dépense de 3 030 \$ dans le cas où les fonds sont disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-184

OBJET : Appui au Mémoire de Tourisme Basses-Laurentides – Demande
adressée au Ministère du Tourisme du Québec

ATTENDU les conclusions et les recommandations du mémoire de l'organisme, Tourisme Basses-Laurentides (TBL) soumis le 19 juin dernier au Ministère du Tourisme du Québec;

ATTENDU QUE la spécificité touristique dans les Basses-Laurentides requiert une approche adaptée et un modèle adéquat pour relever les différentes dimensions touristiques dans cette région;

ATTENDU QUE Tourisme Basses-Laurentides (TBL) s'occupe du volet touristique dans ladite région depuis belle lurette sans qu'il soit reconnu officiellement ni par les autorités régionale ni nationale ayant compétence en la matière;

ATTENDU QUE TBL a développé une expertise et une reconnaissance raffinées pour mieux accompagner les MRC de la région des Basses-Laurentides dans la planification et la promotion des activités touristiques tout volet confondu : le récré tourisme, l'agrotourisme, le patrimoine culturel, le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, etc.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC appuie unanimement le mémoire ainsi que les actions proposées par TBL afin de « revoir le découpage régional et s'assurer que les territoires (association régionale touristique) qui étaient considérés comme homogènes par le passé soient repensés en fonction de leur identité et leur attractivité actuelle et future ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-185

OBJET : Appui au Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie – Demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ATTENDU la vocation pertinente du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL) depuis les 10 dernières années dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE cette vocation se concrétise par l'offre aux partenaires universitaires d'une gamme de programmes répondant à nos besoins. C'est une formule originale, peu coûteuse pour le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et, surtout, mieux adaptée à nos besoins de plus en plus en croissance;

ATTENDU QUE pour nos milieux et pour nos citoyens étudiants, l'importance du concept de la proximité territoriale et celui de la conciliation travail-famille;

ATTENDU QUE le PUPGL représente un levier de développement socioéconomique pour nos milieux et qu'il doit être appuyé et financé par le MELS de manière récurrente et stable;

ATTENDU QUE la formation universitaire de proximité demeure un levier incontournable pour le développement des compétences et pour répondre aux besoins croissants de nos entreprises;

ATTENDU la pertinence de la demande financière du PUPGL puisque celle-ci démontre bien la pertinence du PUPGL, un organisme issu du milieu, capable d'identifier les besoins pour ensuite mutualiser la demande et établir des partenariats avec des universités, et, qu'à terme, il favorise l'accessibilité à une plus grande diversité de programmes universitaires, une mission que nous ne pouvons qu'endosser.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC appuie unanimement la demande d'aide financière du PUPGL auprès du MELS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-10-186

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Appui à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge – Dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc.

ATTENDU la demande d'aide et de soutien de la Municipalité Grenville-sur-la-Rouge adressée à la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du combat qu'elle mène contre la Compagnie de prospection minière de Vancouver, Canada Carbon, qui poursuit la municipalité pour 96 millions \$, et qui conteste son pouvoir de réglementation pour la gestion de notre territoire;

ATTENDU QUE cette forme de contestation du pouvoir décisionnel par des entreprises privées de grande envergure de par leur influence pécuniaire et sectorielle nuit à l'autonomie des gouvernements de proximité : Le Monde municipal.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Apporte son soutien à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge en invitant le Gouvernement du Québec, par le canal de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de faire sienne cette situation, afin d'éviter et s'opposer à ce type de poursuite disproportionnée par rapport aux réalités municipales notamment, les plus petites;
- Demande à son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de transmettre la présente résolution à :
 - À monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
 - À madame André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - Aux députés provinciaux et fédéraux opérant sur le territoire de la MRC;
 - L'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;
 - L'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec;
 - L'Union des municipalités du Québec;
 - La Fédération québécoise des municipalités du Québec;
 - La Fédération canadienne des municipalités;
 - La Communauté métropolitaine de Montréal;
 - Au conseil des préfets et élus de la région des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-187

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

DE lever la présente réunion à 15h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

16 octobre 2019

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-10-175 à 2019-10-187 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 16 octobre 2019.

Émis le 16 octobre 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier